

Les Infos de Base

Mercredi 27 novembre 2013
volume 16, numéro 48
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 48 du 27 novembre 2013. Les modifications apportées par L.Q. 2013, c. 21, 22, 24, 25 et entrées en vigueur au 27 novembre 2013 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} décembre 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 48 du 27 novembre 2013, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 47 du 23 novembre 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 décembre 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 48 du 27 novembre 2013, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 47 du 23 novembre 2013.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2013.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 17 septembre 2013 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, n° 24 du 20 novembre 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 25 novembre 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 24 du 20 novembre 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 25 novembre 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2013.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 23 novembre 2013.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 23 novembre 2013 et contient maintenant 9 349 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 1^{er} septembre 2013.

Le *Code de procédure des assemblées* est à jour au 1^{er} septembre 2013.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 1^{er} septembre 2013.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur l'administration fiscale, RLRQ, c. **A-6.002**, a. 31.1.4.

Loi sur les infrastructures publiques, L.Q. 2013, c. 23, a. 164.

Loi sur le bâtiment, RLRQ, c. **B-1.1**, a. 47.

Loi sur les infrastructures publiques, L.Q. 2013, c. 23, a. 164.

Code de la sécurité routière, RLRQ, c. **C-24.2**, a. 282.1.

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

3 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

Mise à jour des infobases via l'Internet

Mise à jour des infobases via l'Internet

Quoi de neuf dans Accès Légal

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 2, a. 25.

Loi sur la fiscalité municipale, RLRQ, c. **F-2.1**, aa. 204, 236.

Loi sur les infrastructures publiques, L.Q. 2013, c. 23, a. 164.

Loi sur la fonction publique, RLRQ, c. **F-3.1.1**, aa. 36, 48, 50, 50.1, 54, 71, 73, 99, 108.1, 116, 116.1-116.4, 121, 122, 123, 126, 129, 153-170, 172.

Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois, L.Q. 2013, c. 25, aa. 2, 9, 14 (partie), 18, 20, 21, 22 (partie), 23, 26, 27 (partie), 28-31, 33, 40, 41.

Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, RLRQ, c. **G-1.02**, a. 15.

Loi sur les infrastructures publiques, L.Q. 2013, c. 23, a. 164.

Loi concernant le partage de certains renseignements de santé, RLRQ, c. **P-9.0001**.

Entrée en vigueur des articles 37, 38.

Loi sur les services de santé et les services sociaux, RLRQ, c. **S-4.2**, a. 350.

Loi sur les infrastructures publiques, L.Q. 2013, c. 23, a. 164.

Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec, RLRQ, c. **S-14.001**, a. 18.

Loi sur les infrastructures publiques, L.Q. 2013, c. 23, a. 164.

Loi sur la diminution des coûts de la main-d'œuvre dans le secteur public et donnant suite aux ententes intervenues à cette fin, L.Q. **1997, c. 7**, ann. 1.

Loi sur les infrastructures publiques, L.Q. 2013, c. 23, a. 164.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels, RLRQ, c. **C-19**, r. 2, aa. 6, 12, 19, 20, 23.1.

Règlement modifiant le Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels, D. 1161-2013 du 13-11-13, (2013) 145 G.O. 2, 5115, aa. 1-5.

Règlement sur le transport des matières dangereuses, RLRQ, c. **C-24.2**, r. 43, a. 43.

Règlement modifiant le Règlement sur le transport des matières dangereuses, D. 1186-2013 du 13-11-13, (2013) 145 G.O. 2, 5123, a. 1.

Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre professionnel des ergothérapeutes du Québec, RLRQ, c. **C-26**, r. 112, remplacé.

Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, Décision du 15-11-13, (2013) 145 G.O. 2, 5148, a. 46.

Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation d'un membre de l'Ordre professionnel des ergothérapeutes du Québec, RLRQ, c. **C-26**, r. 121, remplacé.

Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, RLRQ, c. **C-26**, Décision du 15-11-13, (2013) 145 G.O. 2, 5148, a. 46.

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, RLRQ, c. **C-26**, r. 198, remplacé.

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, Décision du 15-11-13, (2013) 145 G.O. 2, 5139, a. 28.

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, RLRQ, c. **C-26**, Décision du 15-11-13, (2013) 145 G.O. 2, 5139, nouveau.

Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des géologues du Québec, RLRQ, c. **C-26**, Décision du 15-11-13, (2013) 145 G.O. 2, 5141, nouveau.

Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, RLRQ, c. **C-26**, Décision du 15-11-13, (2013) 145 G.O. 2, 5145, nouveau.

Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des

comptables professionnels agréés du Québec, RLRQ, c. **C-26**, Décision du 15-11-13, (2013) 145 G.O. 2, 5145, nouveau.

Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, RLRQ, c. **C-26**, Décision du 15-11-13, (2013) 145 G.O. 2, 5148, nouveau.

Règlement sur les affaires du Conseil d'administration et les assemblées générales de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, RLRQ, c. **C-48.1**, r. 1, remplacé.

Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Décision du 15-11-13, (2013) 145 G.O. 2, 5145, a. 31.

Règlement sur les animaux en captivité, RLRQ, c. **C-61.1**, r. 5, aa. 2.1, 25, 31, 32-35, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 48, 50, 51, 52, 53, 53.1, 54, 55, 56, 57, 63-67, 68, 69-74, 74.0.1, 74.0.2, 74.1-74.4, 74.5, 75, 79-85, 86, 87, ann. IV, V, VI.

Règlement modifiant le Règlement sur les animaux en captivité, D. 1173-2013 du 13-11-13, (2013) 145 G.O. 2, 5116, aa. 1-31.

Règlement sur les permis de garde d'animaux en captivité, RLRQ, c. **C-61.1**, r. 10, titre, aa. 1, 2.1, 3-55, ann. I, II, III.

Règlement modifiant le Règlement sur les catégories de permis de garde d'animaux en captivité et sur leur durée, A.M. 2013 du 17-10-13, (2013) 145 G.O. 2, 5125, aa. 1-5.

Décret sur l'industrie du camionnage de la région de Québec, LRQ, c. **D-2**, r. 3, a. 25.01.

Décret modifiant le Décret sur l'industrie du camionnage de la région de Québec, D. 1191-2013 du 13-11-13, (2013) 145 G.O. 2, 5124, a. 1.

Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal, RLRQ, c. **D-2**, r. 15, a. 2.03.

Décret modifiant les décrets sur le personnel d'entretien d'édifices publics des régions de Montréal et de Québec, D. 1190-2013 du 13-11-13, (2013) 145 G.O. 2, 5123, a. 1.

Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de

Québec, RLRQ, c. D-2, r. 16, a. 2.03.

Décret modifiant les décrets sur le personnel d'entretien d'édifices publics des régions de Montréal et de Québec, D. 1190-2013 du 13-11-13, (2013) 145 G.O. 2, 5123, a. 2.

Règlement sur la division en groupes des producteurs de lait, RLRQ, c.

M-35.1, r. 195, ann. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur la division en groupes des producteurs de lait, Décision 10143 du 11-11-13, (2013) 145 G.O. 2, 5229, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur les pêches, L.R.C. 1985, ch. **F-14**.

Règlement de pêche (dispositions générales), DORS/93-53, a. 58, ann. VI, VII.

Règlement sur les demandes d'autorisation visées à l'alinéa 35(2)b de la Loi sur les pêches, DORS/2013-191 du 25-10-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2427, a. 9.

Règlement sur les demandes d'autorisation visées à l'alinéa 35(2)b de la Loi sur les pêches, DORS/2013-191 du 25-10-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 2427, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Mise à jour des infobases via l'Internet

Nous lançons officiellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous utilisons un outil de nimbo-informatique nommé **Wuala de LaCie** (<http://www.wuala.com/>) pour livrer chez vous les infobases.

Cet outil permet :

- Un environnement **sécuritaire** (les serveurs sont situés en Suisse)
- Une mise à jour **instantanée** (vous obtenez les mises à jour des infobases dans l'heure où elles sont versées)
- Une mise à jour **automatisée** (aucune intervention humaine n'est requise)
- L'accès à nos nouveaux produits trop volumineux pour le DVD (Gazette du Canada depuis 1841)
- Une synchronisation unidirectionnelle (le partage se fait en sens unique : vous recevez les mises à jour des infobases du serveur Wuala, mais rien de ce qui est dans votre répertoire de synchronisation n'est partagé avec l'extérieur)

La tarification de lancement de la mise à jour WUALA est de 250\$ par année. Si vous choisissez de ne plus recevoir le DVD par la poste (72\$ par an), votre coût net ne sera que de 178\$ de plus par an.

La mise à jour WUALA ne remplace pas celle par DVD. Cette dernière demeure pour tous ceux qui désirent la conserver.

Pour vous y abonner ou pour nous poser vos questions concernant ce produit, contactez-nous par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse wuala@gaudet.qc.ca.

Comme tous nos produits, la mise à jour WUALA est disponible en essai gratuit de 30 jours.

Quoi de neuf dans Accès Légal

Les abonnés Wuala profitent désormais d'une *Infobase Gazettes du Canada Partie III* contenant le texte intégral des GCIII depuis 1974.

Les GCIII sont également disponibles depuis 1974 via le service web d'Accès Légal.